

Compte-rendu de réunion

Le 11 décembre 2013

Rédacteur : Philippe Hébert

Objet : Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne s'est réunie pour la 6^{ème} fois le mercredi 11 décembre 2013 à 15h00, dans la salle de réunion de l'aéroport de Carcassonne, sous la présidence de Marc VETTER, directeur adjoint à la DDTM de l'Aude.

Vous trouverez en pièce jointe la feuille d'émargement des participants.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2013.
- 2- Bilan d'activité de l'ENAC de Carcassonne pour la période 2013.
- 3- Suivi des propositions issues des réunions des groupes de travail pour la réduction des nuisances aux abords de l'aéroport et des conditions d'application du code de bonne conduite:
 - Changement de cap au décollage pour l'aviation légère, bilan de la mise en place en 2013.
 - Information sur les procédures pour l'autorisation d'un nouvel espace d'évolution verticale pour le perfectionnement au pilotage.
 - Propositions pour améliorer la communication des écoles sur leur planning.
 - Propositions pour améliorer la communication de l'exploitant sur le traitement des plaintes
- 4 - Questions diverses:
Information sur la pollution atmosphérique générée par le trafic aérien.

1. Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2013.

M. Hébert, Responsable Qualité de l'aéroport, présente le bilan de l'activité 2013.

a) Les mouvements :

- Le nombre de mouvements commerciaux augmente en 2013 de près de 8% par rapport à 2012.
- Le nombre de mouvements non commerciaux baisse de près 9% par rapport à 2012.
- Grande différence entre le nombre de vols commerciaux l'été et l'hiver : 45 vols par semaine l'été de 8h00 à 17h30 contre 15 vols l'hiver de 11h00 à 18h00 au plus tard.

b) Les passagers :

- Le nombre de passagers commerciaux a augmenté de plus de 11% par rapport à 2012
- Le taux de remplissage est en moyenne de 74%, soit une baisse significative de près de 2% par rapport à 2012.

M. Vetter souhaite que soient fournies pour la prochaine commission des statistiques de trafic concernant les avions légers : aéro-club Pyrénées, ENAC Muret, ESMA Montpellier, sécurité civile,

2. Bilan d'activité de l'ENAC de Carcassonne pour la période 2013.

M. Amphimaque, Chef Pilote de l'ENAC, constate une relative stabilité de l'activité depuis les 7 dernières années (entre 4000 et 5000 heures de vols).

- 149 stagiaires en 2013 contre 146 en 2012
- Sur 262 heures de vol de nuit en 2013, la moitié se fait réellement à Carcassonne. Les autres heures de vols sont délocalisées vers d'autres aéroports.
- Le TB10 a été réintroduit depuis 2 ans. Ces appareils sont équipés de silencieux, mais le cursus de formation oblige à faire quelques heures de vol sur le TB20 qui lui n'en n'est pas équipé.
- La fermeture d'une autre école d'aviation a obligé l'ENAC de Carcassonne à accueillir des élèves pilotes qui devaient finir leur cursus, ce qui a engendré des vols supplémentaires non prévus.

M. Vetter souhaite que soient présentées lors de la prochaine commission les statistiques en nombre de mouvements locaux des avions de l'ENAC

3. Suivi des propositions issues des réunions des groupes de travail pour la réduction des nuisances aux abords de l'aéroport et des conditions d'application du code de bonne conduite:

- Changement de cap au décollage pour l'aviation légère, bilan de la mise en place en 2013.

M. Vetter demande si la mesure est efficace, Mme Sthémer, Présidente de l'association Aacrobats, répond qu'il y a moins de plainte depuis cette mesure.

L'ensemble de l'assemblée est d'accord pour maintenir cette altération de cap au décollage.
M. Mouroux, chef du Service de la Navigation Aérienne de Carcassonne, informe que cette altération de cap se fait déjà de façon automatique au décollage de l'autre coté en 10.

- Information sur les procédures pour l'autorisation d'un nouvel espace d'évolution verticale pour le perfectionnement au pilotage.

M. Boucheron, Délégué Languedoc-Roussillon de la DSAC Sud- Est, explique qu'en raison d'un problème interne au niveau de la DGAC, il n'y a pas eu d'avancée sur ce dossier.

M. Villemont, Responsable du centre de l'Enac, souhaiterait que l'on trouve un autre espace que celui de la Cavayère, une zone moins peuplée.

M. Vetter est tout à fait favorable à cette proposition.

M. Boucheron rappelle que c'est à l'Enac de faire la demande de création d'un nouveau volume en précisant où il le souhaiterait.

M. Mouroux informe qu'il faut aussi tenir compte des problématiques des contrôleurs aériens.

M. Villemont fera la demande à la DGAC et M. Vetter propose de faire un point en mars sur le sujet. Une publication aéronautique devra être faite pour l'été 2014.

- Propositions pour améliorer la communication des écoles sur leur planning.

M. Hébert présente les pages internet du site de l'aéroport où un onglet supplémentaire a été créé pour accéder directement au programme des vols de l'Enac.

M. Villemont et M. Amphimaque expliquent le déroulement des formations et des vols de nuit. L'installation d'un système Stap/Pcl à St Yan leur permet de délocaliser plus facilement leurs vols de nuit.

M. De Chivré, Secrétaire de l'association Aacrobat, demande à ce que l'on interdise un bi moteur de venir à l'aéroport de Carcassonne car il fait énormément de bruit. M. Boucheron répond que l'on ne peut interdire un type d'avions car l'égalité du traitement des usagers doit être respectée.

M. Vetter demande à ce que l'Esma respecte le code de bonne conduite qu'il a signé et fournisse le programme des vols à l'exploitant. M. Hébert répond qu'une demande va lui être envoyée.

M. Cornuet, Maire adjoint de Carcassonne, explique qu'une action générale concernant l'environnement a été mise en place au sein de la ville de Carcassonne et que le bruit en fait partie. Il faut donc trouver des solutions pour baisser le niveau sonore de certains avions.

M. Villemont confirme que l'Enac a la volonté de passer du TB20 au TB10 (avec silencieux), mais le cursus de formation obligeant quelques heures sur le TB20, l'ENAC expérimentera début 2014 un TB20 équipé d'un atténuateur de bruit. M. Villemont demande à la Mairie ayant des appareils de mesure de les aider dans cette expérimentation.

M. Vetter propose qu'Aacrobat soit associée à ces mesures et souhaiterait que cela se fasse en avril, ce qui est accepté par l'assemblée.

M. De Chivrè est surpris d'apprendre que les TB10 sont munis de silencieux et qu'ils ne sont utilisés par l'Enac que depuis 2012.

M. Amphimaque répond que depuis 2012 il y a eu un accroissement des formations de clients étrangers qui eux sont formés sur des TB10.

- Propositions pour améliorer la communication de l'exploitant sur le traitement des plaintes

M. Hébert présente le bilan des plaintes. La majorité des réceptions se fait de mars à octobre.

41 mails de réclamation dont 31 de la même personne et des appels téléphoniques parfois virulents.

M. Vetter demande à ce que toutes les plaintes soient renvoyées vers l'adresse mail de l'aéroport prévue à cet effet et constate que l'exploitant a tenu ses engagements.

M. Esteban, Maire de Caux et Sauzens, précise que ce ne sont pas les petits avions qui dérangent ses administrés mais les avions de la compagnie Ryanair.

4 - Questions diverses:

- Information sur la pollution atmosphérique générée par le trafic aérien.

Mme Sthémer parle de pollution des avions Ryanair, M. Vetter répond que cette pollution du trafic aérien n'est pas spécifique à l'aéroport de Carcassonne, qui accueille un faible nombre de mouvements d'avions.

Mr Hébert interroge M. Cornuet sur l'étude réalisée en 2012 par le Conseil Régional et Carcassonne Agglo sur la qualité de l'air à Carcassonne et son agglomération.

M. Cornuet répond que cette étude n'a pas montré de pollution excessive. Les résultats de cette étude sont disponibles sur internet « AIR-LR ».

M. Esteban qui a participé à cette étude dans sa commune confirme qu'aucune pollution n'a été constatée.

- M. Vetter souhaite que la ville de Carcassonne soit représentée à chaque commission et va demander, après les prochaines élections municipales, à Mr le Préfet une nouvelle composition.

M Vaysselier, de la DDTM, précise que la ville était à l'origine représentée par l'agglomération.

- M. Villemont tient à rappeler que l'Enac respecte scrupuleusement le code de bonne conduite de l'aéroport, et qu'il n'accepte pas les accusations de l'association Aacrobats qu'il a lu dans la presse.

Mme Sthémer répond que ses propos ont été modifiés.

M. Vetter fait remarquer que l'Enac et l'exploitant essaient d'apporter des solutions et qu'il n'est pas nécessaire en dehors de cette commission d'envenimer la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Vetter remercie l'assemblée et lève la séance.

Le Président de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne,
Pour le Préfet de l'Aude,
Le Directeur adjoint à la DDTM de l'Aude



Monsieur Marc VETTER

Le secrétaire de séance,
Représentant l'exploitant,
Le Responsable Qualité, Hygiène et Sécurité, SGS



Monsieur Philippe HEBERT